

**COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE  
DALKIA CENTRE-OUEST**

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du 28 FEVRIER 2020 N° 2**

Direction	P. GORGE, Président V. AMIANT, Adjointe DRH B. MORAS, Directeur Régional N. MONIER (Responsable prévention sécurité) J. L. ROLANT (Président CSSCT)	Présent Présente Présent Présent Présent
Membres	M. ZOUAOU (CFDT) B. PRIEUR (CFDT) D. SIMONNEAU (CFDT) R. MALLARD (CFDT) F. ELISAS (CFDT) J. TANGUY (CFDT) P. DRZEWECKI (CFE-CGC) A. MAUBLANC (CFE-CGC) M. RAPHALEN (CFE-CGC) S. A. BREUIL (CFE-CGC) H. PERDRIAUD (UNSA) V. LE PENNUEN (UNSA) Y. LE ROUSSEAU (UNSA)	Présent Présent Absent remplacé par G. LUNEL Présent Présent Présent Présent Présente Présent Absente remplacée par A. GENEVOIS Présent Présente Présent
Représentants Syndicaux	V. BRAYERE (CFDT) C. MARCHAND (CFE-CGC) A. BRENIER (UNSA)	Absente Présent Absent remplacé par B. MOHR

13 Votants

Début de séance 8 h 55.

**1) Approbation des PV de la réunion du 29 janvier 2020**

Après modifications

⇒ Vote pour le PV de réunion : 13 favorables.

**2) Situation de l'emploi, Centre par Centre : effectif CDI, CDD, intérim et poste à pourvoir**

**2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.**

- Valérie AMIANT : Au 31 janvier 2020, nous étions 903 salariés sur la région Centre-Ouest

CENTRE OPÉRATIONNEL LOIRE ATLANTIQUE – DLA : 102                      Constant

+ 1 Transfert DLS

- 1 Démission

Nature des CDD : 1 pour surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL COTES ARMOR - ILLE & VILAINE – DZISZ : 73

-14 personnes

+ 1 Transfert DLS

+ 1 Mutation DALKIA NORD

- 14 Transferts vers DZJTE

- 1 Transfert DLS

- 1 Rupture contrat d'apprentissage

Nature des CDD : 1 pour surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL VENDEE - MAINE ET LOIRE – DZIVK : 88 -13 personnes  
+ 2 Transferts DLS  
+ 1 CDD  
+ 1 CDI AM  
- 16 Transferts vers DZJTE  
Nature des CDD : 2 pour surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL FINISTERE - MORBIHAN – DZIVS : 59 -2 personnes  
+ 1 CDD  
- 3 Démissions  
Nature des CDD : 2 pour Surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL LOIRET – DVA : 124 +49 personnes  
+ 49 Transferts de DZIWA  
+ 2 Transferts DLS  
+ 2 CDD  
- 1 Transfert vers DLS  
- 1 Transfert vers DZIWI  
- 2 Fin de CDD  
Nature des CDD : 3 pour Surcroît.

COGENERATIONS – BIOMASSE – DZJTE : 44  
+ 14 Transferts de DTJ  
+ 15 Transferts de DZIVK  
+ 14 Transferts de DZISZ  
+ 1 CDD  
Nature des CDD : Remplacement.

CENTRE OPERATIONNEL INDRE - CHER – DZIWI : 42 +1 personne  
- 1 Départ à la retraite  
+ 2 Transferts  
Nature des CDD : 1 pour Surcroît

CENTRE OPERATIONNEL INDRE ET LOIRE – LOIR ET CHER - DTJ : 90 -12 personnes  
+ 1 CDI  
+ 1 Transfert de DLS  
- 14 Transferts vers DZJTE.

CENTRE OPERATIONNEL SARTHE MAYENNE - DZIPH : 63 +2 personnes  
+ 1 CDI  
+ 1 Transfert de DLS.

NOUVELLES ACTIVITES - DZJHZ : 25 Constant

DIRECTION REGIONALE - TOURS - DLS : 193 -11 personnes  
+ 1 CDD  
+ 2 Transferts (DZISZ + DZIWA)  
- 3 Démissions  
- 1 Départ en retraite  
- 1 Transfert vers DLA  
- 1 Transfert vers DZISZ  
- 2 Transferts vers DZIVK  
- 2 Transferts vers DVA  
- 1 Transfert vers DZIWI  
- 1 Transfert vers DTJ  
- 1 Transfert vers DZIPH  
- 1 Rupture de CDD  
Nature des CDD : 3 pour Surcroît.

- M. ZOUAOU : Concernant l'organigramme que vous nous aviez transmis le mois dernier, nous ne retrouvons pas les mêmes sigles ou abréviations secteurs que ceux que vous nous présentez lors du point effectif. Ce serait bien que ça soit en corrélation avec votre présentation afin que l'on s'y retrouve. Pouvez-vous nous faire parvenir les nomenclatures ?

- *Le Président : Cet organigramme utilise le nouveau référentiel de données du Groupe Dalkia. Nous devrions cependant être en mesure de vous faire passer une table de correspondance avec les anciennes appartenances. Nous avons prévu de déployer une campagne de formation en interne sur ce référentiel.*
- M. ZOUAOUI : Ce serait bien qu'on soit informé en parallèle du management. Dans les tableaux de l'organigramme, on ne voit pas apparaître les postes de chacun et les fonctions réelles ne sont pas précisées.
- *Le Président : Vous avez déjà été informés dans cette instance, même s'il s'agissait du CE et non du CSE. Pour autant je partage votre point de vue, ce référentiel doit être compris et utilisé par tous. Nous verrons à compléter votre compréhension sur ce sujet.*
- F. ELISAS : C'est pour cela que l'on ne voit pas les approvisionneurs ?
- *Le Président : Ils ne sont pas encore intégrés dans l'organigramme, qui est le reflet de notre organisation au 1/1/2020.*
- B. PRIEUR : Il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'il va y avoir sur le terrain au quotidien, entre autres, si on arrive à la finalisation qui sera sûrement la suppression des codes D et je ne suis pas sûr aujourd'hui qu'un technicien soit capable de trouver ces affaires sans le code D. Il y a une pédagogie à mettre en place car on ne pourra pas faire cela du jour au lendemain.
- M. ZOUAOUI : Pour en revenir aux effectifs, toujours la même réflexion de mois en mois et j'ai du mal à m'y habituer, encore 7 démissions ce mois-ci. Il y a des points chauds où l'on s'affole, en l'occurrence à Angers où tous les mois nous avons des démissions. Ça devient vraiment tendu dans certains secteurs, en Sarthe dans le centre et en Vendée par exemple.
- *Le Président : C'est une préoccupation commune, croyez bien que nous sommes très mobilisés sur cette question. La situation à Angers ne se limitait pas à trouver de nouveaux techniciens, mais à partager nos réflexions sur l'organisation de certains secteurs. Ce travail participatif a été fait. Des décisions ont été prises. Nous en attendons des améliorations.*
- F. ELISAS : En terme de recrutement, répondez-vous systématiquement à toutes les demandes ?
- *Le Président : Normalement oui, nos processus sont prévus ainsi. Pour autant les candidatures doivent passer par notre site.*
- F. ELISAS : À Tours, un salarié monsieur G a fait passer un CV et cette personne n'a jamais eu de réponse ni retour.
- *Le Président : C'est très étonnant, d'autant que ces dossiers sont suivis de manière spécifique et que nous disposons d'une traçabilité. Je vous invite à vous rapprocher de Mme Amiant pour contrôler ce point.*
- M. ZOUAOUI : Tous les transferts des intégrateurs vers les centres/secteurs, c'est acté, vous ne reviendrez pas en arrière ?
- *Le Président : L'organisation que nous mettons en place est celle qui vous a été présentée en CSE, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier.*
- Y. LE ROUSSEAU : Toutes ces personnes ont été mutées ?
- V. AMIANT : Les personnes restent sur leur site, c'est juste une question d'appartenance.

## 2.2 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim

- V. AMIANT : On a eu **8 personnes** en intérim sur le mois de janvier **4 pour remplacement et 4 pour surcroît.**

### INTÉRIM - Éléments JANVIER 2020

DLA - LOIRE ATLANTIQUE	
DLGB	1 Surcroît
DLGHB	1 Surcroît
DTJ - UE 37 – 41	
DLHA	1 Remplacement + 1 Surcroît
DLHES	1 Remplacement
DZISZ - CÔTES ARMOR - ILLE & VILAINE	
DLGLU	1 Remplacement
DZIVK - VENDÉE - MAINE ET LOIRE	
DTJF	1 Remplacement

<b>DZIVS - FINISTÈRE – MORBIHAN</b>	
Néant	
<b>DVA - LOIRET</b>	
DREQ	1 Surcroît
<b>DZIPH - SARTHE MAYENNE</b>	
Néant	
<b>DZIWI - INDRE – CHER</b>	
Néant	
<b>DZJHZ - NOUVELLES ACTIVITÉS</b>	
Néant	
<b>DZJTE – CENTRE CRE</b>	
Néant	
<b>DLS - DIRECTION RÉGIONALE</b>	
Néant	
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

### 2.3 – Point sur les postes à pourvoir, centre par centre

<b>POSTES OUVERTS AU 27/02/2019</b>			
PAP / POURVU	CENTRE	POSTE	TOTAL
PAP	COA : LOIRE ATLANTIQUE	Technicien d'exploitation	1
			1
			1
		Frigoriste	1
		Technicien de maintenance	1
		Référente pôle	1
	COF : SARTHE MAYENNE	Responsable de site	1
		Responsable service travaux	1
	COC : INDRE-ET-LOIRE - LOIR-ET-CHER	Technicien d'exploitation	1
			1
			1
		REX	1
	COO : COGENERATIONS BIOMASSE	Technicien travaux	1
		Chef de quart	1
	COG : CÔTE ARMOR – ILLE ET VILAINE	Technicien de quart	1
		Metteur au point	1
	COH : VENDÉE – MAINE ET LOIRE	Chef de site N7	1
		Technicien d'exploitation	1
	COI : FINISTÈRE - MORBIHAN		1
		Technicien travaux	1
	Technicien de maintenance	1	
	Technicien d'exploitation	1	
		1	
		1	
		1	

		AEX	1
		Responsable service travaux	1
	COD : LOIRET - EURE ET LOIR	Chef de Quart	1
		Technicien de maintenance	1
			1
		Technicien d'exploitation	1
			1
			1
			1
		Technicien de maintenance	1
		Responsable service travaux	1
		Planificateur	1
	COK : INDRE - CHER	Techniciens d'exploitation CVC	1
	COS : DIRECTION ET SUPPORT UO	Ingénieur Etudes	1
		Responsable d'agence One	1
	COX : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLE REGION	Auditeur analyste	1
	TOTAL		41

### 3) Présentation dans les secteurs du sujet QVT : Planning

- M. ZOUAOUI : Vous n'avez qu'un planning à nous transmettre, avez-vous un peu d'informations ou d'un retour d'expérience ?
- *Le Président : Cette information vous a été donnée par le détail le mois dernier, et nous avons pu assez longuement en parler. Il restait à vous communiquer un calendrier de déploiement des Focus Group par secteur. C'est ce que nous venons de vous communiquer verbalement.*
- V. AMIANT : Je vous transmets les dates par secteur.

### 4) Point intéressement

- V. AMIANT : Vous avez eu la synthèse des critères. La commission intéressement aura lieu vendredi 6 mars à Tours, CFE -CGC : Agnès GENEVOIS / UNSA : Hervé PERDRIAUD / CFDT : Frédéric ELISAS.
- V. AMIANT : Jusqu'à présent, le bulletin d'information concernant l'intéressement et la participation était envoyé par courrier postal à l'ensemble des bénéficiaires avec la possibilité de répondre, soit par internet, soit en retournant son bulletin papier par la poste.

Le processus change en 2020. Tous les salariés concernés vont recevoir un mail les informant du traitement informatique de la participation et de l'intéressement et leur demandant de faire leur choix par internet.

Seuls, les nouveaux arrivants, les sortants, ceux en longue absence, ceux qui avaient répondu par courrier l'an dernier et ceux qui avaient demandé sur la plate-forme de recevoir les informations par courrier, recevront une simple lettre les invitant à se connecter.

Désormais, toute la documentation, le bulletin individuel d'information et le bulletin réponse sont uniquement accessible sur le site internet de NATIXIS et les réponses se feront exclusivement par internet. Il n'y aura plus aucune communication par voie postale l'année prochaine

### 5) Point organisation des CRE

- V. AMIANT : Éric GANDAR a été nommé responsable de centre opérationnel pour les CRE de Rennes, Angers et Tours. Au sein de chaque CRE, une organisation similaire a été mise en place composée d'un responsable maintenance avec une équipe maintenance dont un technicien pouvant éventuellement monter le quart et d'un responsable de conduite et de chefs de quart.

- H. PERDRIAUD : Ce technicien montera l'astreinte ou pas ? Parce que s'il doit remplacer au pied levé quelqu'un qui est de quart, pour l'organisation de l'astreinte, ça va être compliqué, surtout si la personne est d'astreinte alors qu'il doit remplacer au pied levé.
- M. ZOUAOUI : Pourrions-nous connaître le modèle organisationnel des CRE, avec les présentations des équipes et des pôles d'astreinte ?
- *Le Président : Le mois prochain, Éric GANDAR viendra nous expliquer l'organisation du centre des CRE.*

#### **6) Organisation du secteur DLHP**

- V. AMIANT : Vous avez pu prendre connaissance de la note de Jean-Pierre ANGEBAULT présentant la réorganisation de son Centre suite notamment au non renouvellement du contrat des Armées.  
Le secteur de Saumur perdant une grosse partie de son activité et les techniciens étant redispachés, David COLDER manager de Saumur reprend le secteur de Jean-Marie BELLIARD qui va occuper le poste d'approvisionneur et de conducteur de travaux.  
La passation entre les managers se fera entre février et mai.  
Jérémy SECOUE devient le référent opérationnel sur Saumur.

#### **7) Information concernant l'intervention programmée le 8 février 2020 sur Yléo**

- V. AMIANT : Dans le cadre de l'entretien du poste HT, un technicien DALKIA est intervenu le 8 février afin d'effectuer la consignation et le suivi de chantier.

#### **8) Information concernant l'intervention programmée le 11 février 2020 sur St Exupéry**

- V. AMIANT : Dans le cadre du contrat d'exploitation sur le site de l'Hôpital, notre client nous impose de réaliser la maintenance préventive de la production ECS dans la nuit du 11 février 2020 de 20 h 00 à 24 h 00.

#### **9) Information concernant l'intervention programmée le 19 février 2020 sur EPHAD**

- V. AMIANT : Dans le cadre du contrat d'exploitation sur le site de l'EPHAD Roche Maillard à Vigneux de Bretagne, nous sommes intervenus suite à la pose d'un limiteur de pression le 19 février 2020 et d'une microfuite présente.  
Cette intervention a été réalisée par DALKIA sans sous-traitance.

#### **10) Information concernant l'intervention programmée le 7 mars 2020 sur l'Hôtel de Région**

- V. AMIANT : Dans le cadre de l'entretien des postes HT fait par CLIMATELEC, la coupure électrique ne peut être effectuée que le WE pour ne pas perturber le travail.

#### **11) Information concernant l'intervention programmée le 21 mars 2020 sur CSTB**

- V. AMIANT : Dans le cadre de la maintenance annuelle des postes HT.

#### **12) Information concernant les interventions programmées dans l'année sur BEH**

- V. AMIANT : Dans le cadre du contrat d'exploitation sur le site de BEH, l'approvisionnement en biomasse est nécessaire toutes les 48 h et un autocontrôle des équipements de sécurité est imposé toutes les 72 h. De ce fait, les techniciens du site et d'astreinte sont amenés à intervenir samedi 11 Avril - samedi 02 Mai – samedi 09 Mai - samedi 30 Mai et samedi 26 Décembre.

#### **13) Drive «Gestion Véhicules» avec la listes des garages pour : pneumatique, parebrise, réparation carrosserie, mécanique, centre contrôle technique?**

- V. AMIANT : Il existe un drive rassemblant un certain nombre de documents mais accessible à un nombre limité de salariés. Il faut donc s'adresser aux assistantes pour avoir ces informations. Par ailleurs, une pochette avec de nombreuses informations et un guide véhicule sont à disposition dans tous les véhicules.
- H. PERDRIAUD : Mais les pochettes dans les véhicules ne sont pas à jour.

**14) Les techniciens qui arrivent à démarcher de nouveaux clients ont-ils une prime exceptionnelle ? Si oui, de quel montant ?**

- H. PERDRIAUD : A priori, un technicien aurait ramené trois nouveaux clients d'après ce que j'ai cru comprendre.
- *Le Président : Je n'ai pas les éléments pour en parler et il ne me semble pas que ce soit le lieu, ce sujet doit être évoqué avec la hiérarchie.*
- C. MARCHAND : Est-ce que ça a bien fonctionné le principe que les salariés démarchent de futurs salariés.
- V. AMIANT : Depuis la mise en place, on a eu une vingtaine de cooptation pour Centre Ouest.

**15) Information CSE : - Prévisionnel ASC**

- M. ZOUAOUI : Il y a une erreur dans le cadre « événements familiaux » ligne « Mariage-PACS », il faut que l'on corrige ce n'est pas 2 200 € mais 200 €. On corrigera et nous vous renverrons le document.

**16) Questions diverses (digitalisation participation & intéressement)**

Évolution de la feuille d'astreinte :

- V. AMIANT : Une version 2 de la FREP ASTREINTE est en cours de déploiement. Cette version vise à corriger certains bugs et à améliorer le processus.

Cette nouvelle version a été mise en place à partir du 25 février. Le 1<sup>er</sup> mars l'ancienne version va disparaître.

La semaine prochaine, deux visioconférences sont prévues. Il est impératif que les personnes qui s'occupent de ces FREPS, notamment les assistantes, se connectent pour qu'elles puissent bien appréhender les changements et poser toutes leurs questions. Un document décrivant les évolutions de cette nouvelle version sera joint au PV.

Formation CSE :

- V. AMIANT : La formation sur Tours a été annulée.  
Une formation est reprogrammée le 17 avril et les 11 et 12 juin.  
A Saint-Herblain, 6 personnes se sont positionnées et il reste 6 places pour le 9 et 10 mars, les personnes d'Angers peuvent s'y inscrire.

Trajets :

- M. RAPHALEN : Au sujet des trajets, on s'est rapproché du code du travail. Il y a des sites à plus de 80 km. On leur a fait comme proposition de commencer plus tard le matin ou partir plutôt le soir mais le temps de déjeuner est réduit d'autant.
- V. AMIANT : Il existe plusieurs situations :
  - Si les salariés sont affectés sur un site ou deux peu éloignés l'un de l'autre, aucun temps de trajet pris n'est pris en compte en début et en fin de journée.
  - Il n'y a que lorsque le salarié est missionné parce qu'il est réaffecté provisoirement dans l'attente d'une réaffectation définitive que l'on intègre un temps de trajet dans le temps de travail ou que l'on rémunère ce temps de trajet.
- *Le président : Il faut regarder cette situation avec tous les éléments d'information et donner une réponse précise.*

**CSSCT :**

**17) Point accidents de travail - Risque routier**

- P. DRZEWECKI :  
Analyse des FAT : la commission classe 19 accidents sur le second trimestre 2019. Il reste 2 analyses 5M à réaliser. 4 accidents depuis le début 2020 dont 2 analyses 5M à réaliser.

Suite aux nombreux accidents de trajet, dans les actions 2020, il y aurait une sensibilisation aux risques, au travers notamment de causerie et dans les journées sécurité.

Une étude est également à mener sur la sinistralité des véhicules.

Les risques de brûlure (thermique et chimique) feront l'objet d'actions spécifiques ciblées et particulièrement à travers les mises en situation pratique. Il y a 17 mises en situation pratique définies au niveau de la région, 3 qui incombent à la CSSCT.

## 18) Point Chrome VI

- P. DRZEWECKI :  
Une sensibilisation du personnel Dalkia/Climatelec) qui a été faite via causeries.  
Un affichage sur site du port obligatoire masque FFP3 (la levée de l'obligation sera effectuée par le siège).
- Nicolas MONIER : Dans les mesures d'ambiance, sur les 31 sites concernés, 7 sites étaient à l'arrêt pour lesquels aucune mesure n'a pu être effectuée et pour les 24 restants, 20 sites ont un résultat inférieur au seuil de détection et 4 pour lesquels la présence du chrome 6 en quantité très faible a été détectée. Pour ces 4 sites, une nouvelle campagne avec un organisme agréé interne a été relancée pour des mesures d'ambiance uniquement puisqu'il n'y a pas d'intervention.
- H. PERDRIAUD : Les prélèvements ont été faits sur combien de temps sur les sites en fonctionnement car à minima il faudrait que ça soit au moins égal ?
- N. MONIER : Concrètement sur 2 h 30 à 3 h. Il existe un protocole strict et l'organisme ne délivre le rapport que si les règles sont respectées, notamment avec un temps minimum, sinon les résultats sont non recevables.
- J.L. ROLANT : Un bilan sera fait en avril.
- P. DRZEWECKI : Les mesures sur opérateurs sont réalisées au fil de l'eau. À ce jour 2 mesures : résultats inférieurs à la VLEP.  
Les médecines du travail ont été avisées (cellule cogé + équipe Nantes).  
Une diffusion a été faite aux équipes cogé et Dalkia.  
Une communication problématique aux sous-traitants (action siège).
- M. ZOUAOUI : On s'interrogeait sur la traçabilité des anciens salariés qui ont pu être exposés au chrome VI, des mesures ont-elles été prises?
- J.L. ROLANT : À la base, les risques d'exposition étaient concentrés sur les personnels des équipes Cogé en activité pour lesquelles un suivi médical a été mis en place. Depuis, nous avons fait le même suivi médical auprès des salariés présents qui avaient pu travailler sur les cogénérations il y a quelques années. Il est difficile d'effectuer ce suivi avec les salariés qui ont quitté l'entreprise puisque nous ne savons pas où ils sont.
- P. DRZEWECKI :  
**Formation fluides frigorigènes** (Particularités : Inflammables).  
A ce jour 182 frigoristes à sensibiliser sur les HFO (à relayer également aux autres filières).  
Module de formation national : Sessions de 2 h à lancer sur 1er semestre 2020.  
Re-sensibilisation à l'utilisation de l'outil Ozone à faire.
- P. DRZEWECKI :  
**Missions de la CSSCT :**  
Le coordinateur présente et envoie aux membres la liste des nouvelles affaires 2019 afin de cibler des actions terrains en relation avec les REX/MOP, CQHSE et Intégrateurs.  
2 membres restent à former aux outils sécurité et notamment ARS (M. RAPHALEN et E. DARMET).  
13 mises en situation pratique + 4 de la CSSCT sont en cours pour un rendu courant Avril. L'objectif est de décliner certaines actions sous forme de modes opératoires avec les gestes à effectuer, les consignes à respecter, les EPI à utiliser...
- J.L. ROLANT : Le bilan des trois dernières années démontre qu'un certain nombre de nos accidents est lié au fait que les gestes techniques ne sont pas toujours maîtrisés. Il convient donc de se réapproprier ces gestes et d'accompagner les nouveaux entrants dans nos métiers. La mise en situation dans nos métiers permet donc de répondre à ces besoins : sécurité et compétence. Pour que cela fonctionne, les référents choisis doivent être sélectionnés sur la base d'un certain nombre de critères et notamment la pédagogie en plus de la connaissance technique. Ils seront formés d'ailleurs pour cela.
- P. DRZEWECKI : Bilan des journées sécurité 2019 :
  - Au global région, 780 participants.
  - Choix des ateliers en lien avec les engagements SSE et règles d'or.
  - Sollicitations d'intervenants extérieurs.
  - Ateliers ludiques sous forme « causerie ».Le programme 2020 est en cours d'élaboration (CSSCT d'avril).
- H. PERDRIAUD : Concernant les risques routiers, est-ce qu'il ne serait pas intéressant suite aux ateliers qui ont eu lieu sur ce sujet de voir s'ils sont moins accidentogènes dans ces régions-là, pour vérifier s'il y a un réel impact ?
- P. DRZEWECKI : Le point carrière sera testé au 1er semestre 2020.

Pour la partie CODIR (2ème ligne de management). Au 1er Janvier 2020, la réorganisation et la mise en place d'une Direction de la Transformation, découlent directement du travail mené avec le cabinet Korn Ferry.

### **Consultation sur le Document Unique intégrant le projet d'engagement Santé Sécurité 2020**

Le DUER a été présenté à la CSST en préparation de la consultation du CSE. Vous avez eu la version définitive. On a eu un débat hier sur la partie SSE. Si vous pouvez nous en dire plus sur les engagements.

- N. MONIER : Nous avons décidé de faire apparaître dans le document unique les engagements SSE pour l'année à venir. Ce document remis une fois par an précise les grandes actions qui vont être menées au sein de l'entreprise en matière de santé, sécurité. Le document unique est mis à disposition de l'Inspection du Travail. Il reprend les risques auxquels les collaborateurs peuvent être exposés ainsi que les maîtrises associées. La synthèse a évolué avec la suppression de la partie sur les CNPE et l'insertion des risques avec le chrome VI et les HFO. Des actualisations liées à l'organisation de la région ont été également réalisées.
- B. PRIEUR : On est consulté sur le projet. On ne peut pas se satisfaire que d'une synthèse.
- J.L. ROLANT : Le projet de politique SSE a été débattu à la commission CSSCT le 16 janvier. Le bilan de l'accidentologie 2019 a permis notamment d'en déduire les grands axes sur lesquels des échanges ont eu lieu lors de cette commission. Sur la base de cette proposition, ces mêmes axes ont été ajustés par l'équipe de direction le 21 janvier, sans remettre en cause les fondamentaux et c'est cette version de fin janvier, intégrée dans le document qui vous est présenté.
- B. PRIEUR : Sur la politique santé sécurité de l'entreprise j'ai peu d'éléments pour me prononcer.
- *Le président : Le document unique parle de santé et de sécurité mais pas d'environnement. Tous les axes de la politique santé sécurité sont là. Sur le sujet santé, notre politique, c'est une politique de déploiement des focus groupe à l'échelle des centres par priorité. La cible 2020 est d'atteindre tous les secteurs. Nos enjeux, nos priorités d'actions et nos engagements de faire sont bien retranscrits dans ce document.*

*Je pense qu'il y a une confusion sur ce point la consultation portant sur le document unique et sur rien d'autre.*

12 h 00 Le Secrétaire demande une suspension de séance.

12 h 05 Reprise de séance.

- M. ZOUAOU : Nous pouvons procéder au vote et nous reviendrons vers le coordinateur de la CSSCT et vers la direction si nous avons besoin de précision.
- P. DRZEWECKI : Si les élus ont des questionnements envoyez-moi ce que vous souhaitez.

⇒ **Vote sur le DU : 13 favorables.**

- P. DRZEWECKI :  
Sanctions pour non respect des règles de sécurité : La Direction rappelle les 4 règles d'or en vigueur chez Dalkia qui sont des règles vitales. Celles-ci ont été déclinées et largement expliquées et que par conséquent, tout manquement peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.  
  
Principe des postes allégés : Il semblerait que l'approche soit mal perçue. La typologie d'AT n'empêche pas forcément d'être au travail. Les tâches confiées à la personne au poste allégé doivent être discutées avec l'équipe. Il peut y avoir une participation à la vie de l'équipe tout en étant utile d'une autre manière. Une communication est à refaire sur le sujet en causeries.
- B. PRIEUR : Quand le salarié a dit oui au poste aménagé, il doit au moins avoir une copie de ces documents.
- J.L. ROLANT : C'est nouveau, il faut que chacun s'habitue à ce dispositif. Il y a certainement eu des maladroites, des excès de zèle, des manques d'information mais la consigne a été repassée. Les contenus de poste se discutent et cela doit être partagé avec les techniciens.

### **19) Information sur la radioactivité des cendres**

- M. ZOUAOU : Nous voulions savoir si vous aviez une information à nous communiquer sur ce sujet.

- Nicolas MONIER : La combustion du bois peut engendrer une concentration de la radioactivité. La société en charge de l'évacuation des big bags les passent sous un portique au moment de leur réception. Si le portique sonne, cela signifie que les valeurs de seuil sont dépassées et ils sont alors refusés par la société.
- B. PRIEUR : À Joué-les-Tours, il y a des salariés qui sont aujourd'hui un petit peu inquiets parce qu'ils n'ont pas les retours d'information.
- H. PERDRIAUD : Il y a des soucis sur la dureté des bigs bags ; ils s'éventrent quand on charge le camion. Il faudrait voir s'il n'y a pas différentes résistances de big bag.

La séance est levée à 12 h 20.

#### PROCHAINES RÉUNIONS

Le 27 MARS 2020

Le 30 AVRIL 2020

Le 29 MAI 2020

Le 26 JUIN 2020

Le 16 JUILLET 2020

Le 4 SEPTEMBRE 2020

Le 30 SEPTEMBRE 2020

Le 22 OCTOBRE 2020

# Le Générateur de FREPs Astreinte V2.2

La version 2 intègre les évolutions suivantes :

- La prise en compte des sorties durant la pause méridienne (page 48 du Mode Opérateur),
- L'intégration de Dalkia EN (page 14 du Mode Opérateur),
- Mise en forme de la colonne "date et heure de fin d'intervention yc déplacement" dans l'onglet de détail des interventions (page 27 du Mode Opérateur)
- La possibilité de corriger manuellement les UB, prime d'astreinte et compteur HRCRU (page 47 et 50 du Mode Opérateur)
- Compteur de paniers dus aux horaires des cycles d'astreinte (page 49 du Mode Opérateur)
- L'intégration ou pas du jeudi de début d'astreinte dans les cumuls se terminant un jeudi (page 52 du Mode Opérateur)
- Export Excel des cumuls (page 53 du Mode Opérateur)

La version 2 intègre les correctifs suivants :

- Prise en compte des heures de sorties uniquement lorsque le technicien est d'astreinte le jour considéré (cas des 1/2 pôles),
- Traitement de l'erreur de mise à jour des données dans le cas d'une seule ligne de données dans les fichiers d'extraction,
- Correction de l'erreur sur heures de récup liées au 11h de repos consécutif.

## Prise en compte des sorties d'astreinte entre 12h et 14h

10

Les heures de sorties d'astreinte entre 12h et 14h sont prises en compte par défaut (hors pôles à forte sortie)

Si on ne veut pas prendre en compte les heures de sorties entre 12h et 14h en semaine il suffit de décocher la case prévue à cet effet

Décocher la case si la prise en compte des heures de sorties entre 12h et 14h en semaine n'est pas souhaitée

Année :	<input type="text" value="2020"/>	Semaine :	<input type="text" value="2"/>
Exemple de saisie des temps en centièmes : <b>3,25</b>		Hrs Hebdo :	38,00
pour 03 h 15 mn		Pause midi :	2,00
autres cellules sont calculées automatiquement			
Astreinte 12-14	<input checked="" type="checkbox"/>	Paniers Astreinte	<input checked="" type="checkbox"/> 02:00

# L'intégration de Dalkia EN (page 14 du Mode Opérateur)

## Paramétrer son Générateur

3

Je renseigne les informations dans les cases en bleues ciel uniquement

Ne pas renseigner la semaine et l'année maintenant, ces 2 paramètres sont à modifier lors de l'utilisation finale.

Mon périmètre de gestion :

- Matricule
- Nom
- Prénom
- Appartenance
- Hrs hebdo
- Pause midi

Faire attention à ne pas laisser de lignes de cellules vides entre 2 techniciens.

Matricule	NOM	Prénom	Appartenance	Hrs hebdo	Pause midi	Fiche prévue en auto	Fiche à Prévoir	Type de pôle si Fiche à Prévoir	Région :	AA
3946ZZ	BREUGNOT	FLORIAN	DDVN	38,00	2,00	N			0	
5898ZH	MORO	ANTHONY	DDVN	38,00	2,00	N			0	
31803X	GERIN	OLIVIER	DDVN	38,00	2,00	N			0	
14171X	CHAVAND	CHRISTOPHE	DDVN	38,00	2,00	N			0	
60739W	BENYAHIA	YASSINE	DDVN	38,00	2,00	N			0	
37983C	COTELLE	PATRICK	DDVN	38,00	2,00	N			0	
42823X	DE CARVALHO	YANN	DDVN	38,00	2,00	N			0	
22709E	DESSAIGNE	THIERRY	DDVN	38,00	2,00	N			0	
22112T	DUPUY	OLIVIER	DDVN	38,00	2,00	O			2	Pôle Faibles Sorties Récurrentes
55860A	FARGERES	CORENTIN	DDVN	38,00	2,00	N			0	
33702W	FAURE	SYLVAIN	DDVN	38,00	2,00	N			0	
43269H	ILGHET	AHMED	DDVN	38,00	2,00	N			0	
22964R	LOUBIGNES	CHRISTOPHE	DDVN	38,00	2,00	O			2	Pôle Faibles Sorties Récurrentes
39210S	PAKULA	MICHEL	DDVN	38,00	2,00	N			0	
46862K	CUZIN	OLIVIER	DDVN	38,00	2,00	N			0	
41419Z	CLEMENSON	DAVID	DDVN	38,00	2,00	N			0	
22768H	GIMBERT	MICHEL	DDVN	38,00	2,00	O			1	Pôle Sorties Exceptionnelles
41925P	MICHALET	AYMERIC	DDVN	38,00	2,00	N			0	
22968X	DELL ANNA	ERIC	DDVN	38,00	2,00	N			0	
438331	BERNARD	MARIECLA	DDVN	38,00	2,00	N			0	

La région de gestion

DC	EST
DE	MEDITERRANEE
DL	CENTRE-OUEST
DM	CENTRE-EST
DN	SUD-OUEST
DR	IDF
DS	NORD-OUEST
DO	DALKIA-EN
DM	CENTRE-EST

4

J'enregistre le classeur Excel sans modifier son nom ou son emplacement

# Mise en forme de la colonne "date et heure de fin d'intervention yc déplacement" dans l'onglet de détail des interventions (page 27 du Mode Opérateur)

12

Chaque onglet « **Matricule année n° de semaine Détail h** » est un récapitulatif par technicien des interventions réalisées sur la période avec une partie Dépannages (colonnes A à L) et une partie Travaux programmés en Astreinte (Colonnes N à R). Attention dans la liste des interventions de la partie dépannage, certaines ne sont peut-être pas prises en compte dans la FREP d'Astreinte suivant les heures d'intervention.

DEPANNAGES											
Matricule	63135Y	Période du :	12/09/2019	Attention : dans les interventions listées ci-dessous certaines sont peut-être hors période d'astreinte							
Semaines :	37 et 38	Au :	19/09/2019					8,50	0,00	8,50	1,58
Jour	Date début ITV	Code DI	Libellé complet Installation	N° BI	Origine demande	Titre de la demande	Durée ITV (h)	Duree Dépl. (h)	Duree Totale (h)	dont heures de nuit (21h - 6h)	Date et heure fin ITV totale yc déplact
vendredi	13/09/2019 20:35	D0025RK-01	SOLAIZE - IFP ENERGIES NOUVELLES CVC	F20191356436-1	Alarme	01C061:SYNTHESE DEFAULT OPALE	2	0,00	2,00	1,58	13/09/2019 22:35
samedi	14/09/2019 09:00	D0025RK-01	SOLAIZE - IFP ENERGIES NOUVELLES CVC	F20191357013-1	Alarme	01C061:SYNTHESE DEFAULT OPALE	2,5	0,00	2,50	0,00	14/09/2019 11:30
dimanche	15/09/2019 14:30	D0025RK-01	SOLAIZE - IFP ENERGIES NOUVELLES CVC	F20191358490-1	CTRA	Multi Service	4	0,00	4,00	0,00	15/09/2019 18:30

N	O	P	Q	R
TRAVAUX PROGRAMMES EN ASTREINTE				
Matricule	22964R			
N° S	52			
			6,00	4,50
Date	N° de BT	Libellé complet Installation	Nb heures réalisées	dont déplacements
30/12/2018	14163612	MIRIBEL - STEMMELEN VAPEUR	2,00	1,50
29/12/2018	14163607	MIRIBEL - STEMMELEN VAPEUR	2,00	1,50
01/01/2019	14163616	MIRIBEL - STEMMELEN VAPEUR	2,00	1,50

# La possibilité de corriger manuellement les UB, prime d'astreinte et compteur HRCRU (page 47 et 50 du Mode Opérateur)

## Corriger une FREP Astreinte manuellement

9

### Les primes d'astreinte et le nombre d'UB

Modifier le nombre d'UB pour le jour considéré (par défaut le nombre d'UB est issu du calcul automatique)

2,20	Absent <input type="checkbox"/>	Remplaçant <input type="checkbox"/>
Heures SIB	Remplacé :	
Dont hrs de nuit	Motif de remplacement : Accord <input type="checkbox"/> Absence <input type="checkbox"/>	
1,67	UB (BPR60) 16	BPR71 0,143
	Nb de primes Trvx progr	BPR72
	Nb d'H Trvx programmés	BPR73

Modifier la part de prime d'astreinte (BPR71 à 73) la valeur doit être comprise en 0 et 0,14286 (1/7). Par défaut la valeur est issue du calcul automatique.

# La possibilité de corriger manuellement les UB, prime d'astreinte et compteur HRCRU (page 47 et 50 du Mode Opérateur)

## Corriger une FREP Astreinte manuellement

12

Le compteur d'heures de récupération dues au 11h00 consécutives de repos (HRCRU)

Modifier le nombre d'heures de récupération dues au 11h00 consécutives de repos

4,00	(pour respect du repos de 9H mini) HRIU	2,50	Absent <input type="checkbox"/>		Remplaçant <input type="checkbox"/>	
		Heures SIU Dont hrs de nuit	Remplacé :			
1,00	Nb d'h de récup liées au repos 11h (HRCRU)	2,50	Motif de remplacement :		Accord <input type="checkbox"/> Absence <input type="checkbox"/>	
	(liées à l'heure de reprise réelle) HRIIU		UB (BPR60)	16,25	BPR71	0,143
	(liées aux horaires de travail de la journée pendant astreinte) HRIIU		Nb de primes Trvx progr		BPR72	
			Nb d'H Trvx programmés		BPR73	

## Calcul des paniers en astreinte

11

### Les paniers dus au cycle d'astreinte

Le générateur permet de calculer les paniers dus au cycle d'astreinte

Cocher la case si le calcul des paniers dus au cycle d'astreinte est souhaité

Année :  Semaine :

Exemple de saisie des temps en centièmes :   
Automatiquement les cellules en jaune pour 03 h 15 mn  
Les autres cellules sont calculées automatiquement

Astreinte 12-14

Paniers Astreinte  02:00

Saisir le temps de repos en dessous duquel le panier est dû

nini	Remplaçant Nb d'h de sorties SIU semaine (BH100)
nini	Remplaçant Nb d'h de sorties SIU samedi (BPRSA)
.	Remplaçant Nb d'h de sorties SIU dimanche et JF (BPRDI)
	Panier Astreinte

Le compteur de panier d'astreinte s'incrémentera

# L'intégration ou pas du jeudi de début d'astreinte dans les cumuls se terminant un jeudi & Export Excel des cumuls (page 53 du Mode Opérateur)

## Cumul mensuel des éléments de calcul

2

Au sein de l'onglet cumul. Il suffit alors de choisir les dates de début et de fin du cumul souhaités et les cumuls se mettent à jour automatiquement.

The screenshot shows a software interface with the following elements:

- At the top, a date range selector with 'Du' (16/10/2018) and 'Au' (13/11/2018) fields.
- A dropdown menu for 'Mois' with 'octobre' and 'novembre' options.
- A grid with columns for 'Appart.', 'Nom', 'Prénom', 'Matricule', and various employee IDs (e.g., HRSU, BMNSO, BHMAN, BHDU, BHDU, HRSU 1, HRSU, HRSU 2, H Tri Pig, BPK76, BPK77, BPK71, BPK72, BPK73, BPR60, BPEU, BH50, BPEA, BPEC, Penders, Astreinte).
- Buttons on the right: 'Calcul Cumul de date à date Cliquez ici', 'Impression PDF du tableau Cliquez ici', and 'Export Excel du tableau Cliquez ici'.
- An 'OK' button below the 'Impression PDF' button.

Pour impression PDF du Tableau

Pour Export Excel du Tableau

O effectuera le calcul de date à date

N ne sommera pas les 1er jeudi des fiches d'astreinte si ceux-ci ont pour date la date de fin du cumul